

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 30.
Six mois. . . 50.
Un an. . . 80.
Noël, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, . . . 15 fr.
Les autres départements, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

REMERCIEMENTS:
Annuaire, la Régne. . . 25 c.
Récompense. . . 30 c.
Faits divers. . . 50 c.
On peut traiter de forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. MARAS, LAFITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publications.

ROUBAIX, le 5 Janvier 1880

SOUSCRIPTION

OUVERT DANS LES BUREAUX DU JOURNAL DE ROUBAIX

PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880
Comité:
Présidents d'honneur :
M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-cure de la paroisse Saint-Martin ;
M. HENRI BOUSSUT, président du Tribunal de Commerce.
Président :
M. AMÉDÉE PROUVOST, manufacturier.
Secrétaires :
M. ALFRED REBOUX, directeur-propriétaire du Journal de Roubaix.
Trésorier :
M. PIERRE DESTOMBES, propriétaire.
M. LE DOYEN de Notre-Dame ;
MM. LES CURES de Sainte-Élisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulchre et de Saint-Joseph ;
M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de Commerce ;
M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Conseil d'Administration des Conférences ;
M. PIERRE CATEAU, conseiller général ;
M. HENRI BOUISNE, négociant ;
M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, nég.
MM. LES PRÉSIDENTS des Conférences de St. Vincent-de-Paul ;
Total des listes publiées :
76,018,00

BOURSE DE PARIS

(Service gouvernemental)

| | | |
|--------------------|--------|-----------|
| 3 0/0 | 81 70 | 81 37 1/2 |
| 3 0/0 amortissable | 82 45 | 82 35 |
| 4 1/2 0/0 | 112 50 | 112 40 |
| Emprunt 5 0/0 | 115 75 | 115 90 |

Service particulier

| | | |
|--------------------------|----------|----------|
| Act. Banque de France | 3200 00 | 3210 00 |
| Société générale | 560 00 | 562 00 |
| M. de France | 112 45 | 112 30 |
| Chemin autrichien | 607 00 | 602 00 |
| Lyon ex-coupon | 144 00 | 142 00 |
| Est ex-coupon | 740 00 | 742 00 |
| Nord | 770 00 | 770 00 |
| Midi | 878 00 | 870 00 |
| Suez | 738 00 | 735 00 |
| 9 ^e Péruvien | 20 1/4 | 21 1/4 |
| Act. Banq. ottom. (anc.) | 600 00 | 600 00 |
| Banq. ottom. (nouveau) | 638 00 | 632 00 |
| Londres court. | 25 21 80 | 25 22 00 |
| Créd. Mob. (act. nouv.) | 682 00 | 685 00 |
| Turc | 10 67 | 10 10 |

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 5 Janvier.
Change sur Londres, 4,80 75; change sur Paris, 5,22 1/2.
Café good fair, (la livre) 15 3/8, 15 5/8.
Café good Caracoles, (la livre), 16 1/8, 16 3/8.
Fermé.
Dépêches de MM. Schlagsdenhauffen et C représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez.
Havre, 5 Janvier.
Ventes 3,000 balles. Marché raide.
Liverpool, 5 Janvier.
Ventes 10,000 b. Marché ferme.
New-York, 5 Janvier.
Coton, 12 1/2.
Recettes 31,000 b.
New-Orléans low-middling 90 3/4.
Savannah 80 1/2.

Un projet de loi sur le jury

Le jury ne pouvait pas échapper à la désorganisation républicaine et à ce travail implacable qui consiste à empoisonner toute chose par la politique.
Nous allons montrer à quel point il serait dangereux et immoral d'enlever à l'institution du jury son caractère impartial et

essentiellement judiciaire, pour en faire l'instrument d'un parti. Mais quel espoir aurions-nous d'être écoutés dans un pays où la folie de passions politiques est arrivée à ce point extrême où l'on veut porter un coup mortel à la justice même, en suspendant l'immovibilité, sans laquelle le juge n'existe pas.

La loi de 1872, due à l'initiative très éclairée de M. Dufaure, a ce mérite incontestable, qu'elle est un terme moyen entre le régime de 1852 et celui de 1848.

A l'un elle emprunte ses garanties pour la qualité des jurés; à l'autre, elle prend les tendances libérales et l'extension du nombre des jurés.
Depuis huit ans, la pratique de cette législation a donné des résultats très remarquables, surtout en ce qui concerne l'impartialité. On sait comment se forment actuellement le jury. Chaque canton doit en fournir un nombre à peu près égal à celui de ses communes. Dans chaque commune, le conseil municipal présente deux noms. C'est au chef-lieu d'arrondissement qu'une commission, présidée par le président du tribunal, choisit un nom sur deux et dresse la liste des électeurs susceptibles d'être jurés.

Les républicains qui nous gouvernent, étant beaucoup plus républicains que M. Dufaure et que l'Assemblée de 1872, ont éprouvé le besoin d'avoir une loi beaucoup plus prudente et moins empreinte du souci d'une bonne justice.

Ce qui les préoccupe, ce n'est pas l'organisation d'un pouvoir judiciaire avec des garanties manifestes de compétence, de conscience, de sagesse et d'impartialité. Toutes ces qualités sont très précieuses sans doute pour le justiciable, pour le prévenu, pour l'accusé et pour le public; mais la majorité radicale considère ces vertus comme très-secondaires pour ses intérêts. Elle veut, sous prétexte de jury, une organisation politique et électorale dans chaque canton, dans chaque arrondissement, dans chaque département.

Si l'on adopte ce projet nouveau, ce sera la coterie électorale dominante qui choisira les citoyens à porter sur la liste des jurés.
M. Boyssat a déposé son rapport au nom de la commission chargée d'examiner les diverses propositions contre le jury émanées de l'initiative parlementaire. Il conclut à l'adoption d'un texte qui inaugurerait les élections les plus inquiétantes pour la justice et les précédés les plus menaçants. Jusqu'à ce jour, le rôle de juré a toujours été considéré comme une fonction passagère, très délicate et très grave, imposée par la loi à quelques citoyens offrant les garanties suffisantes d'intelligence, de savoir, de sagesse et de probité.

Le projet de loi actuel, d'après M. Boyssat, précède d'instinct un droit pour tous les électeurs, et, comme on l'a dit avec raison, les radicaux, qui redoutent une justice impartiale et éclairée, veulent remplacer la sélection par l'élection. Autrement, on choisissait selon des règles prudentes; désormais, tout électeur aurait le droit de figurer parmi les jurés.

Aussitôt après avoir proclamé ce principe, qui tend à faire des cours d'assises le spectacle le plus désirable et le plus terrible à la fois, la commission se hâte de dresser une longue liste d'incapacités et d'incompatibilités. Puis elle arrive à la formation des commissions qui devront, au chef-lieu de canton et au chef-lieu d'arrondissement, dresser la liste du jury.
C'est à cette réforme qu'on voulait en venir. Toute la loi nouvelle est préparée pour arriver à frapper ici un coup subversif.

Sous le régime de la loi de 1872, c'est le juge de paix, c'est le président du tribunal, en un mot, c'est l'autorité judiciaire qui a le rôle prépondérant dans le travail; cela s'explique tout naturellement par la nature même de la liste qu'on doit dresser.

Dans le nouvel ordre de choses que tend à établir le projet de loi, le conseiller général, le conseiller d'arrondissement et les conseillers municipaux — tous élus — formeront contre le juge de paix une majorité qui annihilera son pouvoir.
D'où il résultera que dans chaque canton, la liste du jury sera dressée selon la couleur politique des élus cantonaux. Ce n'est plus une institution judiciaire qu'on aura établie, ce sera une organisation politique.

Si l'on ajoute à cela des juges dont on aura fait des fonctionnaires obéissants en suspendant l'immovibilité pour ne donner

ner l'investiture qu'à des amis, ou arrivera à la désorganisation judiciaire la plus effrayante que jamais un peuple civilisé ait pu imaginer.

Le jury aura donc une couleur particulière, une couleur de terreur, selon la couleur dans laquelle il aura été formé; or, comme la République est de tous les régimes celui qui nous divise le plus, comme elle a le don fatal d'exercer et d'entretenir à leur degré le plus aigu les passions haines locales et les antagonismes politiques, il en résulte que le parti qui sera en minorité dans la contrée tremblera devant le jury et devant les juges.

Il ne sera plus possible de voir en eux les représentants de la justice, mais les agents d'un parti, agents tirés sur le pied, dans chaque canton, par des conseillers tré-jaloux de veiller à leurs influences électorales.
En d'autres temps, nous aurions déclaré qu'une pareille loi est impossible, que le projet et le rapport seront mis à l'écart et que jamais ni le Parlement, ni le gouvernement ne consentiront à prendre la responsabilité d'un outrage pareil au bon sens public et à nos menaces aussi graves pour tous les intérêts qu'il nous a été de justice.

Mais dans la période aiguë que nous traversons, lorsque toutes les cervelles seules semblent faire assaut de fécondité pour l'enfancement d'excentricités dangereuses et de procédés de désorganisation, lorsque le public, ahuri de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il entend, n'a pas encore recouvré sa clairvoyance et sa vigueur, dans de telles conditions, tout est possible, même la destruction momentanée de la justice par la politique.
Gare au jour où se réveillera le pays, le véritable justicier !

M. CHALLEMEL-LACOUR AMBASSADEUR

Plusieurs journaux disent qu'il est question de M. Challemeil-Lacour pour l'ambassade de Berlin. Nous ne doutons pas que M. de Bismarck ne le désire. Un ambassadeur qui serait isolé dans la haute société, n'y ayant jamais eu aucune relation, gêné comme tout homme jeté dans un milieu qu'il ne connaît pas, suspect et antipathique par son passé et ses opinions, exposé à ces mille petites mortifications que le monde sait faire ressentir à ceux qui lui déplaisent, n'ayant d'autre appui que la protection du chancelier, serait certainement un grand désavantage, en invitant quant ces avantages, triompher des répugnances du vieil empereur.

LE RÔLE DE M. GAMBETTA dans la dernière crise

Le correspondant républicain du Journal de Genève donne des détails intéressants sur le rôle de M. Gambetta dans la dernière crise. Il nous montre la comédie jouée par ce personnage, qui cherchait à faire croire qu'il était en désaccord avec M. de Freycinet, alors que celui-ci n'était au fond que son instrument, ayant mission pour le moment de cacher un peu M. Gambetta, mais de préparer son avènement. Le correspondant, après avoir raconté comment M. Gambetta a fini par obtenir l'exclusion de M. Waddington, que M. Grévy voulait conserver, se demande pourquoi le président de la Chambre en voulait à M. Waddington. Ce n'était pas qu'il désapprouvât sa politique étrangère, puisque le ministre avait « eu son sur tous les points de se mettre d'accord avec M. Gambetta. La vérité est que l'ancien ministre des affaires étrangères se montrait un peu rebelle sur la question du personnel et qu'il lui est arrivé parfois de refuser soit de placer un candidat novice, soit de destituer un diplomate ancien dans la carrière. Si donc il eût eu le droit de dire que la crise ministérielle a eu pour résultat de mettre dans les mains de personnes dévouées à M. Gambetta la guerre, la justice, les finances

car M. Maguin, le nouveau ministre, a été choisi sans autre raison que celle-ci : « ce qui frappe, ce qui est important, c'est que le portefeuille des affaires étrangères » le seul que défendit sérieusement M. Grévy » le seul qui restât à convoiter au président de la Chambre, a fini par rester aux mains de ce dernier. » Le correspondant en conclut que nous sommes en plein gambettisme, et que l'influence directe du président de la Chambre va maintenant dominer tous les services.

Le Journal de Genève pour compléter ses révélations sur M. Gambetta, cite cette réponse « aphoristique » faite par ce dernier à un journaliste qui lui demandait pourquoi il ne s'était pas mis à la tête du nouveau cabinet : « Je n'entrerai d'une façon active dans le gouvernement que quand je serai sûr de pouvoir appliquer mes idées. Je ne veux être le légataire de personne. Ce n'est point moi qui ai placé sur le terrain où il sont les projets de loi sur l'amnistie, sur la magistrature. Quand ce terrain sera déblayé, nous construirons dessus ce qu'il y a à construire, mais le rôle de démolisseur ne saurait me convenir. » Ce qui nous surprend en cette affaire, ce n'est pas le jeu de M. Gambetta, c'est la docilité avec laquelle s'y prête M. Grévy, ce n'est pas le dégoût qu'inspire au président de la Chambre la besogne actuelle du gouvernement, c'est le désintéressement avec lequel le Président de la République accomplit cette besogne au service de celui qui veut le remplacer.

La question des grâces

A propos de la question des grâces, nous lisons dans le Télégraphe, sous ce titre : Une faute :

Nous ne pouvons croire encore que le ministre Freycinet puisse prendre les opinions, exposées par son collègue, et de refuser l'amnistie, c'est-à-dire de la dénier en droit sous la forme législative et de la concéder en fait sous la forme de grâces collectives et sans exceptions.
M. de Freycinet serait vraiment naïf de conserver aujourd'hui encore l'illusion que M. le Royer avait conçue primitivement, celle de finir avec les communards avant de leur avoir tout accordé.

Ni l'amnistie partielle, que le cabinet Waddington a fait voter par la Chambre, ni les grâces complémentaires, que le ministre nouveau ferait signer au président de la République, ne sont une solution définitive. Il fallait choisir entre la solution de M. Dufaure : pas d'amnistie du tout ; et la solution de l'extrême gauche : l'amnistie plénière. La Chambre a en un moment de faiblesse vis-à-vis de M. Waddington, membre du centre gauche, qui lui inspira toute confiance par son esprit conservateur, et elle n'a pas voulu se montrer plus gouvernable que le gouvernement si modéré dans les lignes générales de sa politique. Elle expie aujourd'hui ce manquement à ses principes; elle voit revenir avec plus d'aigreur une question qu'elle croyait avoir réglée; elle est moins forte pour résister maintenant après avoir cédé une première fois.

Supposons que MM. Jules Vallés et Félix Plais soient rendus à la société française, pour en être le médiateur ornement : quel effet croit-on que cette mesure produise en province, dans la bourgeoisie libérale depuis peu ralliée à la République et qui forme, par ses rapports journaliers avec la campagne, l'opinion des masses électorales ? Le résultat, il est facile à prévoir : c'est un mouvement de recul prononcé, et si les républicains modérés n'ont pas le courage de prendre hardiment l'initiative du blâme et de la résistance sur ce point capital, un avantage marqué pour les « conservateurs », mais pour les conservateurs au sens anti-constitutionnel de ce mot.
Ainsi, mouvement de recul de l'opinion publique dans les départements et sentiment de défiance croissant dans la gauche modérée, tel serait le résultat le plus clair d'une telle mesure.
Au moins, le ministre satisferait-il les

communards, et à défaut des communards, les députés de l'extrême gauche ? Pas d'avantage.

Les communards (ne fût-ce que par tactique) se montreraient furieux tant qu'ils ne seraient pas triomphants. Redoublant d'audace à chaque concession arrachée, ils se serviraient de ce qu'on leur a déjà accordé pour obtenir ce qu'on leur refusera encore.

Le ministre qui repousse le principe de l'amnistie plénière ne pourra donc avoir — quoi qu'il fasse dans ce sens, même par les grâces les plus étendues, même en mécomptant pour cela l'amnistie conservatrice du pays — les voix de l'extrême gauche. C'est un mirage décevant, et M. de Freycinet le verrait s'évanouir devant ses pas à mesure qu'il voudrait s'avancer dans ce sable mouvant et perfide du radicalisme. Mais non, nous voulons conserver encore une meilleure espérance; nous ne pouvons pas admettre que M. de Freycinet, ne fût-il qu'un habile homme au lieu d'être un homme d'Etat, s'expose à perdre les voix essentielles du gouvernement, jusqu'ici sûres et fidèles de la gauche modérée, pour se livrer en politique à une série de « chasses aux chèvres », à la poursuite de cette proie insaisissable : une majorité permanente avec le concours de l'extrême gauche.

Le Parlement s'exprime dans le même sens que le Télégraphe :

Le nouveau cabinet, dont la France attend avec curiosité les premiers actes, hésitera sans doute à signaler son entrée au pouvoir par une mesure qui serait envisagée comme le symptôme des plus dangereuses tendances et n'aurait pas pour effet de satisfaire ceux qui en recueilleraient le bénéfice.
La rentrée de M. Rochefort et de quelques-uns de ses compagnons d'exil à titre de grâciés serait, personne ne l'ignore, le signal d'une agitation nouvelle; on demanderait, on exigerait la restitution des droits politiques à ceux que la faiblesse des ministres aurait laissés rentrer.
Les plaintes, les sommations adressées au gouvernement et aux Chambres, les accusations portées contre la cruauté du pouvoir, ne seraient ni moins vives ni moins impérieuses qu'elles ne le sont aujourd'hui; elles le seraient davantage, parce que les victimes prétendues seraient au milieu de nous, excitant leurs partisans par leur présence et leur exemple. Or, aurait ainsi inquiété les gens passibles sans contenter personne. M. de Freycinet et ses collègues ne voudront pas marquer leurs débuts par une pareille faute.

M. Waddington n'était guère perspicace quand il déclarait « clorre » la question de l'amnistie, et M. de Freycinet ne tardera pas à reconnaître que, même quand il oublierait tout, les autres (ceux dont parlait M. Clémenceau) se souviendraient.

REVUE DE LA PRESSE

Le XIX^e Siècle, le Rappel, d'autres journaux encore signalent avec horreur un fait qui vient d'avoir son dénouement devant la cour de Paris. Il s'agit d'un lauréat et de sa femme retenus préventivement pendant six mois en prison, sur le témoignage d'un de leurs enfants, âgé de huit ans, qui disait les avoir vus reuverser, traîner jusqu'à la fosse au fumier, noyer dans le purin, puis faire disparaître, un valet à leur service.
Vainement les malheureux avaient-ils protesté avec larmes contre la déposition de leur enfant, le suppliant de considérer à quoi il les exposait, par un témoignage si contraire à la vérité. L'enfant ne se démentit pas, et ils allaient passer aux assises lorsque la prétendue victime apparut et donna de ses nouvelles. On l'interrogea, et il se trouve qu'il n'a jamais été maltraité par les inculpés; que sa disparition volontaire se rattache à des faits qui lui son personnels et que l'enfant, qui accusait ses père et mère, est un petit misérable, dans les dires duquel il n'y a pas l'ombre de la vérité. Pour achever d'en donner la preuve, les malheureux parents, une fois en liberté,

actionnent un voisin qu'ils soupçonnaient d'avoir inspiré leur fils; le fait est établi judiciairement, ils obtiennent 1,800 fr. de dommages-intérêts, et sur appel la cour vient de leur en allouer 3,000.

Voilà tout le résumé de l'affaire, et les journaux que nous citons plus haut en font, comme nous l'avons dit, ressortir toute l'horreur. Ils ont raison, et nous sommes, pour cette fois, tout à fait de leur avis; mais il est une considération qu'ils négligent et qui nous paraît avoir naturellement sa place à la suite de ce fait. Notons qu'il s'agit ici du témoignage d'un enfant qu'on ne pouvait raisonnablement soupçonner de vouloir charger ses père et mère dans une affaire qui pouvait entraîner de graves proportions. Maintenant qu'il est avéré que son obstination à témoigner contre ses parents lui vient d'un abominable conseil, n'est-on pas en droit de signaler la perfidie légèreté avec laquelle si souvent, lorsqu'un prétre ou un maître congréganiste en cause, la presse irréligieuse accepte, avant même tout examen judiciaire, le témoignage d'enfants qui ne sont pas toujours, eux non plus, à l'abri des incitations du dehors, lorsqu'il s'agit de charger un religieux ou un prétre. Déjà, en plus d'un procès de ce genre, il a été constaté que certains enfants sur le seul témoignage desquels s'appuyait la poursuite, avaient inventé les faits de toutes pièces, et que leur déposition n'était que le fruit d'une imagination pervertie ?

Qui n'a souvenir en particulier de la fameuse affaire du couvent de Sainte-Graziene, où le principal et l'unique témoin articulé avait tant de précision tant de détails obscènes à charge d'un aumônier de couvent, et qu'on put convaincre d'avoir tout imaginé ? Plus récemment, il était reconnu de même qu'une fille, dont il semblait qu'on ne pût suspecter l'innocence, avait imaginé des récits horribles dirigés contre un prétre, qui ne fut relâché, la vérité n'ayant pu auparavant se faire jour, qu'après plusieurs semaines de détention. En présence de ces faits, est-ce trop demander à la presse républicaine, si affamée de scandale, d'enregistrer avec un peu plus de précaution les faits de ce genre, au lieu de vouloir, à l'aveugle, en faire un scandale ?

La débâcle est aujourd'hui terminée, mais ses effets ont été terribles et les dégâts considérables. Comme nous l'avons dit hier, elle avait commencé dans la nuit d'avant-hier, mais seulement dans la traversée de Paris. Cette nuit-là, la passerelle du pont des Invalides était emportée, plusieurs chaudières, des bateaux et des lavoirs avaient été endommagés ou coulés.
La débâcle générale des glaces au-dessus de Paris, principalement celle de la Marne et de ses affluents n'a eu lieu qu'hier, à onze heures, au-dessus du pont National, où la Seine était encore prise dans toute sa largeur. Peu d'instants après, un train de bois, composé d'au moins trois cents poutres énormes, arrivait sur le pont avec une grande rapidité et venait obstruer les trois arches de gauche. Une véritable montagne de glace se formait en arrière, le courant se trouvait alors changé et la débâcle ne trouvait plus d'issue que par les deux arches de droite.

La débâcle

En cet endroit, le tableau était d'une horreur grandiose. De nombreuses éaves batelets, débris de chalans, tonneaux, bouillottes, et autres débris, passaient sans relâche, se heurtant, se passant l'un contre l'autre, et se brisant en mille morceaux. A perte de vue, d'énormes glaçons ar-

feuilleton du Journal de Roubaix
DU 6 JANVIER

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE
XIV
NEIGE ET LOUPS
— Si vous voulez, dis-je, vais-je aller chercher.
— Tu vas te casser le cou.
— Il n'y a pas de danger.
— Le mot n'était pas très-juste; il y avait danger au contraire, surtout il y avait difficulté; l'arbre était gros et de plus il était couvert de neige dans les parties de son tronc et de ses branches qui avaient été exposées au vent.
Heureusement j'avais appris de bonne heure à grimper aux arbres et j'avais acquis dans cet art une force remarquable. Quelques petites branches avaient poussé ça et là, le long du tronc; elles me servaient d'échelons, et bien que je fusse aveuglé par la neige que mes mains me faisaient tomber dans les yeux, je parvins bientôt à la première fourche. Arrivé là, l'ascension devenait facile; je n'avais plus qu'à veiller à ne pas glisser sur la neige.
Tout en montant, je parlais doucement à Joli-Cœur qui ne bougeait pas, mais qui me regardait avec ses yeux brillants.

J'allais arriver à lui et déjà j'allongeais la main pour le prendre, lorsqu'il fit un bond et s'élança sur une autre branche.

Je le suivis sur cette branche, mais les hommes hélas ! et même les gamins sont inférieurs aux singes pour courir dans les arbres.

Aussi est-il bien probable que je n'aurais jamais pu atteindre Joli-Cœur si la neige n'avait pas converti les branches; mais comme cette neige lui mouillait les mains et les pieds, il fut bientôt fatigué de cette poursuite. Alors dégringolant de branches en branches il sauta d'un bond sur les épaules de son maître, et se cacha sous la veste de celui-ci.

C'était beaucoup d'avoir retrouvé Joli-Cœur, mais ce n'était pas tout; il fallait maintenant chercher les chiens.

Nous arrivâmes en quelques pas à l'endroit où nous étions déjà venus dans la nuit, et où nous avions trouvé la neige pénétrée.
Maintenant qu'il faisait jour, il nous fut facile de deviner ce qui s'était passé; la neige gardait imprimée en creux l'histoire de la mort des chiens.

En sortant de la cabane l'un derrière l'autre, ils avaient longé les fagots et nous suivions distinctement leurs traces pendant une vingtaine de mètres; puis ces traces disparaissaient dans la neige bouleversée; alors on voyait d'autres empreintes; d'un côté celles qui montraient par où les loups, en quelques bonds allongés, avaient sauté sur les chiens; et de l'autre celles qui disaient par où ils les avaient emportés après les avoir boulés; de traces

es chiens il n'en existait plus, à l'exception d'une traînée de neige qui ça et là ensanglantait la neige.

Il n'y avait plus maintenant à poursuivre nos recherches plus loin; les deux pauvres chiens avaient été égorgés là et emportés pour être dévorés à loisir dans quelque hallier épineux.

D'ailleurs nous devions nous occuper au plus vite de réchauffer Joli-Cœur.
Nous entrâmes dans la cabane et tandis que Vitalis lui présentait les pieds et les mains au feu comme on fait pour les petits enfants, je chautai bien sa couverture et nous l'enveloppâmes dedans.

Mais ce n'était pas seulement une couverture qu'il fallait, c'était encore un bon lit baigné, c'était surtout une boisson chaude, et nous n'avions ni l'un ni l'autre; heureux encore d'avoir du feu.

Nous nous étions assis, mon maître et moi, autour du foyer, sans rien dire, et nous restions là, immobiles, regardant le feu brûler.
Mais il n'était pas besoin de paroles, il n'était pas besoin de regard pour exprimer ce que nous ressentions.

— Pauvre Zerbino, pauvre Dolce, pauvres amis !
C'étaient les paroles que tous deux nous murmurions chacun de notre côté, ou tout au moins les pensées de nos cœurs.

Il s'étaient assis nos camarades, nos compagnons de bonnet et mauvaise fortune, et pour moi, pendant mes jours de détresse et de solitude, mes amis, presque mes enfants.
Et j'étais coupable de leur mort.

— Je ne pouvais m'innocenter; si j'avais fait bonne garde comme je le devais, si je ne m'étais pas endormi, ils ne seraient pas sortis, et les loups ne seraient pas venus nous attaquer dans notre cabane, ils auraient été retenus à distance, effrayés par notre feu.

J'aurais voulu que Vitalis me grondât; j'aurais presque demandé qu'il me battît. Mais il ne me disait rien, il me regardait même pas; il restait la tête penchée au-dessus du foyer; sans doute il songeait à ce que nous allions devenir sans les chiens. Comment donner nos représentations sans eux ? Comment vivre ?

XV
Monsieur JOLI-CŒUR
Les pronostics du jour levant s'étaient réalisés; le soleil dans un ciel sans nuages et ses pâles rayons étaient réfléchis par la neige immaculée; la forêt triste et livide la veille était maintenant éblouissante d'un éclat qui aveuglait les yeux.
De temps en temps Vitalis passait la main sous la couverture pour tâter Joli-Cœur; mais celui-ci ne se réchauffait pas, et lorsque je me penchais sur lui je l'entendais grelotter.

Il devint bientôt évident que nous ne pourrions pas réchauffer ainsi son sang glacé dans ses veines.
— Il faut gagner un village, dit Vitalis en se levant, ou Joli-Cœur va mourir ici; heureux nous serons, s'il ne meurt pas en route. Partons.

La couverture bien chauffée, Joli-Cœur fut enveloppé dedans, et mon maître le plaça sous sa veste contre sa poitrine.

Nous étions prêts à partir.
— Voilà une auberge, dit Vitalis, qui nous a fait payer cher l'hospitalité qu'elle nous a vendue.

En disant cela, sa voix tremblait.
Il sortit le premier, et je marchai dans ses pas.
Il fallut appeler Capi, qui était resté sur le seuil de la hutte, le nez tourné vers l'endroit où ses camarades avaient été surpris. Dix minutes après être arrivés sur la grande route, nous croisâmes une voiture du charretier nous apprit qu'avant une heure nous trouverions un village.

Cela nous donna des jambes, et cependant marcher était difficile autant que pénible, au milieu de cette neige, dans laquelle l'enfonçait jusqu'à mi-corps.
De temps en temps, je demandais à Vitalis comment se trouvait Joli-Cœur, et il me répondait qu'il le sentait toujours grelotter contre lui.

Enfin, au bas d'une côte se montrèrent les toits blancs d'un gros village; encore un effort et nous arrivions.
Nous n'avions point pour habitude de descendre dans les meilleures auberges, celles qui par leur apparence cosue, promettaient bon gîte et bonne table; tout au contraire nous arrêtions ordinairement à l'entrée des villages ou dans les faubourgs, choisissant quelque pauvre maison, d'où l'on ne nous repousserait pas, et où l'on ne viderait pas notre bourse.

Mais cette fois, il n'en fut pas ainsi; au lieu de s'arrêter à l'entrée du village, Vitalis continuait jusqu'à une auberge devant laquelle se balançait une belle ensei-

gne dorée; par la porte de la cuisine grande ouverte, on voyait une table chargée de viande, et sur un large fourneau plusieurs casseroles en cuivre rouge chantaient joyeusement, lançant au plafond des petits nuages de vapeur; de la rue, on respirait une bonne odeur de soupe grasse qui chatouillait agréablement nos estomacs affamés.

Mon maître ayant pris ses airs « de monsieur » entra dans la cuisine, et le chapeau sur la tête, le cou tendu en arrière, il demanda à l'aubergiste une bonne chambre avec du feu.

Tout d'abord l'aubergiste, qui était un personnage de belle prestance, avait dédaigné de nous regarder, mais les grands airs de mon maître lui en imposèrent, et une fille de service reçut l'ordre de nous conduire.

— Vite, couche-toi, me dit Vitalis pendant que la servante allumait le feu.
Je restai un moment étourdi; pourquoi me coucher ? J'ai bien mieux mieux me mettre à table qu'à lit.
— Allons vite, répéta Vitalis.

Et je n'eus qu'à obéir.
Il y avait un édréon sur le lit, Vitalis me l'appliqua jusqu'au menton.
— Tâche d'avoir chaud, me dit-il, plus tu auras chaud mieux cela vaudra.
Il me semblait que Joli-Cœur avait beaucoup plus que moi besoin de chaleur, car je n'avais nullement froid.
Pendant que je restais immobile sous l'édréon, pour tâcher d'avoir chaud, Vitalis, au grand étonnement de la servante, tourna et retourna le pauvre petit Joli-Cœur, comme s'il voulait le faire rotir.